

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi huit juin, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à dix neuf heure trente.

- **Approbation du procès verbal du précédent Conseil Municipal**
- **Divers :**
- **Retour d'informations réunions (CCG...)**
- **Informations urbanisme**
- **Rénovation du clocher**
- **Convention d'utilisation de l'orgue**
- **Retour sur propositions de la commission scolaire**
- **Retour sur propositions de la commission chemins**
- **Point sur appel d'offre extension salle communale**
- **Projet fermette - suites à donner**



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 JUIN 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

Présents : Messieurs CRASTES Pierre-Jean, DUVAL Léon, PARENT Philippe, BOURDIN Fabian, GENOUX-PRACHEX Lionel, ROTH Jean-Luc, CARRILLAT Olivier.
Mesdames LAMARLE Nadège, BAYAT-RICARD Marianne, ALLARD-VAUTARET Claire, BONIER Laurence, CHARDON Audrey, GONTHIER-GEORGES Céliane, Madame COINDET Jocelyne, VALLENTIEN Jennifer.

Excusée :

Léon DUVAL a été élu secrétaire.

1. Divers

- Accorderie :

Madame Laurence BONIER fait un retour au Conseil Municipal sur l'utilisation du local Ado par l'Accorderie et précise que l'entreprise effectuera le nettoyage de la salle le lundi matin.

- Nettoyage de printemps :

Le nettoyage de printemps est prévu le samedi 18 septembre pour le village. Des affiches, flyers et informations seront diffusés début septembre.

- Logements communaux :

Monsieur Philippe PARENT informe le Conseil qu'il sera nécessaire de prévoir un budget complémentaire dans les prochaines années pour la remise en état des logements de la Commune. Le Conseil Municipal valide cette demande pour les prochains budgets.

- Dégâts des eaux :

Monsieur Léon DUVAL informe le Conseil Municipal que suite aux dernières intempéries, le service technique va procéder au nettoyage des fossés de la Commune. Il sera nécessaire de prévoir également des travaux au Mont afin de limiter les descentes des eaux.

- Zone d'activité :

Madame Jennifer VALLENTIEN et Monsieur le Maire informent le Conseil que les locataires situés dans la zone d'activité engendrent beaucoup de nuisances sonores. Monsieur le Maire s'est rendu sur place afin de rappeler à chacun les règles de voisinages.

- Eclairage public :

Léon DUVAL informe le Conseil Municipal que l'éclairage diminue sa luminosité sur 3 minutes à partir du 08 juin. Suite à l'événement « La nuit est belle », Monsieur Léon DUVAL propose au conseil de laisser durant l'été l'éclairage public éteint et limiter également les dépenses d'électricité. Monsieur le Maire et le Conseil Municipal propose de faire un bilan dans un mois après avoir reçu les prochains relevés de consommations.

- Elections :

Monsieur le Maire fait un bilan des permanences des bureaux de vote pour les 20 et 27 Juin et demande au Conseil Municipal de s'inscrire sur le lien doodle afin que 6 assesseurs soient toujours présents sur les permanences.

2. Information d'urbanisme :

Numéro du dossier	Date dépôt	Nom	Prénom	Nature des travaux	Liste des parcelles
CU21H0015	23/04/2021	SCP PISSARD			ZA0055
CU21H0016	27/04/2021	SCP PISSARD			ZK0043
CU21H0017	11/05/2021	SCP GABARRE			ZH0138, ZH0136
CU21H0018	11/05/2021	BLACHE	CORALIE		ZK0122, ZK0121, ZK0143, ZK0134, ZK0145
CU21H0019	01/06/2021	BLACHE	CORALIE		ZK0121, ZK0122, ZK0134, ZK0142, ZK0145
CU21H0020	07/06/2021	SCP GABARRE			ZE0104, ZE0073
DP21H0012	13/04/2021	MOENNE- LOCCOZ	FABRICE	REPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTREE ACTUELLE	ZK0135
DP21H0013	15/04/2021	ZAY	ALEXANDRA		ZK0138
DP21H0014	20/04/2021	ASAKRAH	SAMI	LE PROJET CONSISTE A REALISER UN MURET DE SOUTÈNEMENT AVEC CAGIBI, UNE TERRASSE PAR DESSUS ET UN PORTILLON	
DP21H0015	04/05/2021	MOLLIEX- DONJON	DORIAN	Construction d'un abri de jardin	ZK0044
DP21H0016	17/05/2021	DUVAL	LEON	sur bâtiment agricole	ZE0122, ZE0040
PC21H0005	20/04/2021	TRAN	NOUVONG	Le projet consiste en la réalisation d'une maison individuelle	ZK0200
PC21H0006	27/04/2021	MULLER CARRILLAT	MELANIE ANNE	Pergola bioclimatique avec une ossature en aluminium	ZE0121

3. Retour d'informations réunions CCG

4. Rénovation du clocher

Monsieur Philippe PARENT présente au Conseil Municipal les travaux pour la mise en sécurité et démontage du clocher. L'entreprise MANU CHARPENTE est chargée également de faire un plancher avec une bâche afin de fermer et protéger l'Eglise le temps de la rénovation.

L'entreprise SE LEVAGE est en charge de démonter le clocher courant Juillet.

Le devis complet pour enlever et mettre en sécurité le clocher est de 9 087€. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis. Une consultation devra être faite dans les prochaines semaines pour préciser le coût de reconstruction à l'identique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie sera en charge de faire des demandes de subventions auprès des différents organismes.

5. Convention utilisation de l'orgue

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de l'orgue de l'église de Chênex comprenant les travaux de :

- Dépoussiérage et lavage intérieur et extérieur de l'orgue
- Remise en état des tuyaux en métal et bois
- Réparation des queues de tampons

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la Région dans le cadre de la restauration d'orgues et de carillons non protégés mais installés dans les lieux patrimoniaux.

L'orgue de Chênex étant utilisé régulièrement lors de concerts, cours et manifestations non culturelles par la Paroisse ainsi que l'association « Les Amis de l'orgue », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'établir une convention signée en tripartie par la Paroisse Saint-Pierre-et-Paul-en-Genevois, l'association « Les Amis de l'Orgue » et la Commune afin de veiller à la bonne utilisation de l'orgue,
- De solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre de la restauration d'orgues et de carillons non protégés mais installés dans les lieux patrimoniaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- a. le coût total de l'opération qui s'élève à 16 000€ HT,
- b. les modalités de financement de l'opération décomposées comme suit :

Subvention Région :	4 800€ HT (soit 30 % du coût total des travaux)
Autofinancement :	11 200€ HT (soit 70% du coût total des travaux)
Soit TOTAL HT de la recette :	16 000€ HT

Entendu Monsieur le Maire, et après délibérations, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

□ **De fixer** les modalités de financement comme suit :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------------------------|
| Subvention Région : | 4 800€ HT (soit 30 % du coût total des travaux) |
| Autofinancement : | 11 200€ HT (soit 70% du coût total des travaux) |
| Soit TOTAL HT de la recette : | 16 000€ HT |

- ▢ **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès de la Région
- ▢ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération ;

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 POUR EXTRAIT CONFORME,

6. Retour propositions commission scolaire

TARIFS
SERVICES PERISCOLAIRES

En raison de la modification de la prestation demandée à l'entreprise 1001 Repas ainsi que la réévaluation du coût de revient d'un repas, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs périscolaires à compter de la rentrée de septembre 2021.

Entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Fixe les nouveaux tarifs des services périscolaires selon le tableau ci-dessous ;

		Garderie matin	Cantine	Pause Cartable	Activités et Aide aux devoirs
Tranche	Tarif				
A	0-600	0,70	4,00	1	1,40
B	601-1000	1,00	5,30	1,35	1,80
C	1001- 1500	1,20	6,60	1,60	2,10
D	1501- 2000	1,30	7,00	1,70	2,40
E	>2001	1,40	7,40	1,80	2,60

MODIFICATION DU REGLEMENT PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en raison de diverses problématiques de comportements d'enfants au sein des services périscolaires, il est nécessaire de modifier et clarifier l'article 8 du règlement périscolaire en vigueur.

La modification de l'article 8 du règlement périscolaire porte sur :

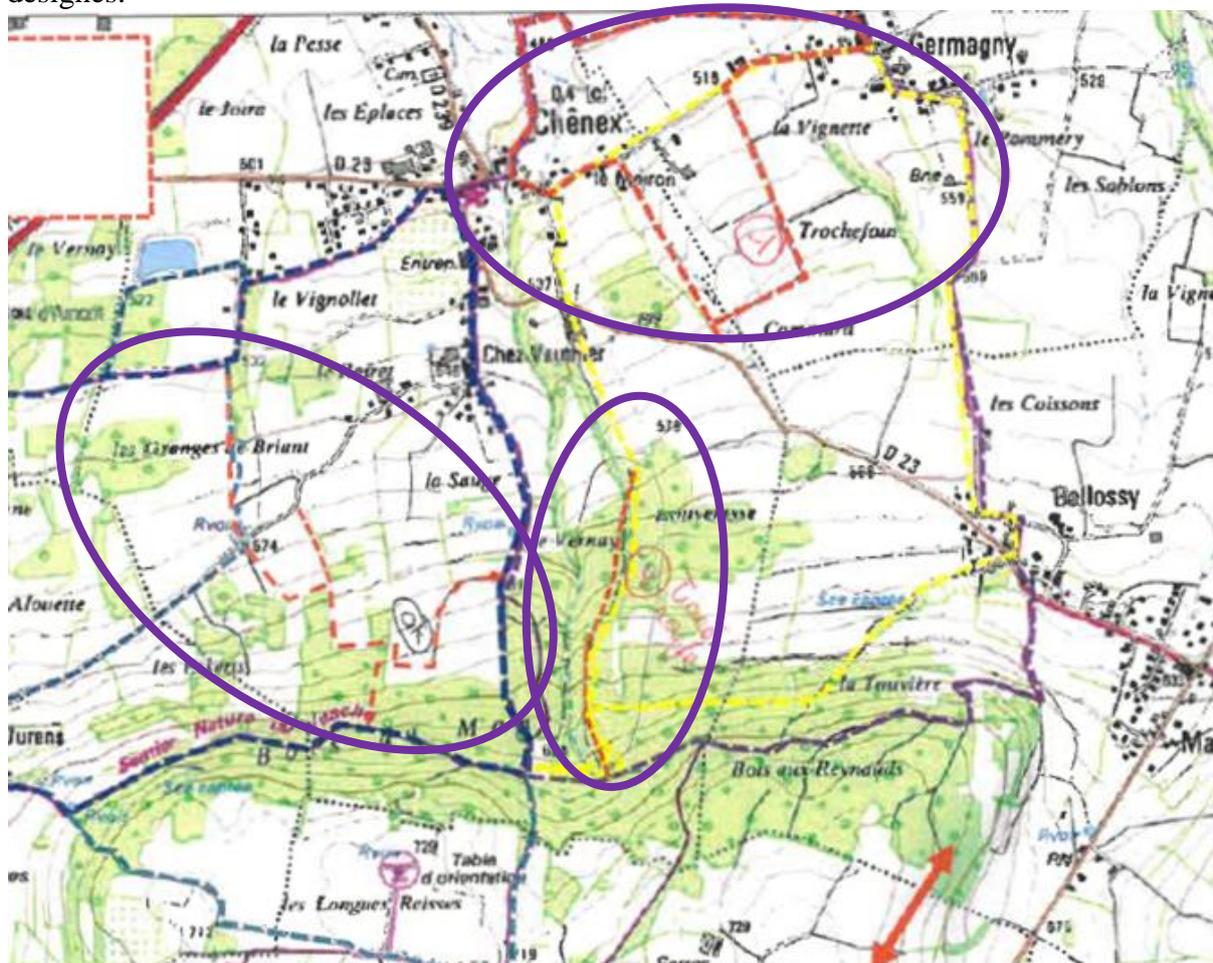
- La mise en place du livret de l'enfant,
- Le rappel des procédures de sanctions
- L'exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité

Entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Approuve la modification du règlement périscolaire ;

7. Retour propositions commission chemin

La Commission chemin présente au Conseil Municipal les différents chemins pédestres qui pourraient être remis en état et également ceux à créer pour créer des itinéraires de loisir

La Commission chemin propose au Conseil Municipal de pouvoir s'axer sur les trois chemins désignés.



8. Election des membres de la commission d'appel d'offres

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire M. Pierre-Jean CRAFTES, son président, cette commission est composée de trois membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Décide de procéder à l'élection des **trois** membres titulaires et des **trois** membres suppléants de la commission d'appel d'offres, désignés comme suit :

Titulaires	Suppléants
Léon DUVAL Jocelyne COINDET Nadège LAMARLE	Jean-Luc ROTH Céline GONTHIER-GEORGES Philippe PARENT

le Conseil Municipal vote à l'unanimité en faveur de cette composition

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'offre se tiendra le vendredi 25 Juin à 16h en Mairie.

9. Projet fermette – suite à donner

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'Assemblée Générale du Vert Pré, le conseil syndical a validé la servitude de passage.

La crèche occupera le rez-de-chaussée du bâtiment avec soit 125m² de crèche et un T2 pour les séniors, soit 135m² de crèche.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que Haute-Savoie Habitat déposera en octobre le permis de construire pour la seconde partie de l'OAP (bâtiment de logements aidés).

La séance est levée à 21h45.

Le Maire,
P.J. CRASTES

Les Conseillers

Jean-Luc ROTH	Philippe PARENT	Céline GONTHIER-GEORGES
Fabian BOUDIN	Léon DUVAL	Jocelyne COINDET
Lionel GENOUD-PRACHEX	Nadège LAMARLE	Marianne BAYAT-RICARD
Claire ALLARD-VAUTARET	Laurence BONIER	Audrey CHARDON
Olivier CARRILLAT	Jennifer VALLENTIEN	

